

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1022 accordant une gratification.

n° 1022

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 199 du 5 avril 1944 réglant tant l'attribution de indemnités pour heures supplémentaires : Vu l'article 7 de l'arrêté n° 23G du 24 mars 1945.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Une gratification de cinq cents francs (500 francs) pour travaux supplémentaires effectués au mois de juillet 1946, est accordée à M. Rahime Amine, comptable au bureau des finances. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

P.-H. SIRIEX.